

SAGE**BASSIN DE
LA VIENNE**

edit'EAU

lettre ^{n°}4
d'information
JANVIER 2007

10 années après l'initiation de la démarche, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vienne a été définitivement approuvé par arrêté préfectoral le 1^{er} juin 2006. Cette étape décisive consacre un travail collectif exemplaire mené à bien par les acteurs locaux de l'eau.

Aussi, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration du SAGE ainsi que nos partenaires financiers et techniques : les Régions, Départements, Communautés d'agglomération et l'Agence de l'eau.

Ce document introduit une « règle du jeu » et des orientations fortes pour un développement du bassin, cohérent du point de vue de l'environnement et de l'économie. Aussi, grâce à cet outil de gestion globale de l'eau, l'attractivité de ce territoire, où le milieu aquatique est une véritable richesse, va être renforcée. De plus, sa mise en œuvre visera à satisfaire l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques en apportant des réponses durables aux problématiques du bassin.

Cette année marque donc l'engagement de la mise en œuvre du SAGE. A ce titre, des actions de promotion, de communication et des études complémentaires à l'échelle du bassin sont d'ores et déjà engagées.

En outre, afin de faciliter cette mise en œuvre, un établissement public territorial de bassin est en cours de création. Son rôle sera capital pour assurer l'animation, la coordination, l'accompagnement des maîtres d'ouvrages dans leurs projets et la communication pour créer une véritable dynamique autour du SAGE.

Enfin, la réussite du SAGE sera conditionnée par l'implication des acteurs dans la mise en œuvre des préconisations. Aussi, j'incite l'ensemble des maîtres d'ouvrages potentiels à poursuivre leur participation et à s'investir avec le soutien des financeurs dans la concrétisation des actions décrites dans le SAGE.

Jean-Paul DENANOT

Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE de la Vienne

- > SAGE Vienne : une œuvre collective, une gestion cohérente
- > 2006, le passage à l'action
- > Interviews : ils donnent leur avis...
- > L'actualité sur le bassin de la Vienne



Le SAGE Vienne



L'élaboration du SAGE Vienne a fait l'objet d'une méthodologie originale accordant une place significative à la concertation

(lettres d'information du SAGE n°2 et n°3).

Le SAGE Vienne en quelques chiffres

Le périmètre du SAGE Vienne s'étend sur une superficie de **7060 km²**, depuis les sources de la Vienne sur le Plateau de Millevaches jusqu'à la confluence avec la Creuse.

La Vienne parcourt environ **280 km** sur ce territoire. Elle forme, avec ses principaux affluents, un réseau de plus de **1200 km**.

Le territoire du SAGE comprend :

- **310 communes**,
- **6 départements**, (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Charente, Vienne et Indre-et-Loire)
- **3 régions** (Limousin, Poitou-Charentes et Centre).

une œuvre collective...

En effet, la relance de l'élaboration du SAGE en 2002 a été l'occasion, outre l'actualisation des données générales du bassin, de définir une stratégie visant à impliquer largement les acteurs de l'eau du bassin. La première étape a consisté à définir des **groupes géographiques** composés des acteurs de l'eau (élus, usagers, administrations, gestionnaires...) représentatifs de quatre secteurs géographiques du bassin de la Vienne. Ces participants ont pu, lors des réunions, exprimer leur vision des territoires et des problèmes liés à l'eau et formuler des attentes et propositions pour le SAGE. Une forte mobilisation a été constatée au cours

de ces échanges qui ont permis d'enrichir la réflexion et les orientations du SAGE.

A l'issue de cette phase des **groupes thématiques** sur la qualité ; la quantité et la circulation ; les espaces et les espèces ; la cohérence et la communication ont été créés pour préciser les orientations issues de la première étape. Des bureaux d'études intervenant sur les thématiques retenues ont accompagné les travaux des groupes de travail en apportant leur expertise.

Les travaux ont fait l'objet de restitutions auprès de la commission locale de l'eau (CLE). Ils ont ensuite servi de fondement à la rédaction du SAGE approuvé par la CLE le 17 janvier 2006.

... une gestion cohérente

Dans sa conception, le SAGE favorise la mise en place d'une **gestion globale, cohérente et homogène de l'eau** avec l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin.

Il permet ainsi de répondre à diverses problématiques du bassin qui ont été mises en évidence par la **concertation des usagers** et précisées par l'**expertise technique** :

- la **qualité de l'eau** (problèmes de pollutions et d'eutrophisation, d'envasement des retenues, dégradation de la qualité de l'eau potable...),
- la **quantité de l'eau** (étiages sensibles sur les affluents, prélèvements sur les cours d'eau, effets des sécheresses successives, gestion des barrages et seuils...),
- la **gestion des crises** (inondations, pollutions accidentelles...),
- les **berges et lits** de la Vienne et des affluents (manque d'entretien, érosion, déchets flottants, embâcles, développement des espèces envahissantes...),
- les **paysages, espèces et milieux aquatiques** (dégradation des milieux, tourbières et zones humides drainées ou non-entretenuées, faunes et flores remarquables menacées...).

Pour répondre à ces problématiques, la CLE a ainsi mis en exergue **6 enjeux, 22 objectifs** et plus concrètement : **105 préconisations**.

Celles-ci sont déclinées dans le cœur du projet du SAGE et concernent directement la rivière mais aussi l'eau potable, l'assainissement ou encore l'agriculture dans un souci de **restauration, de protection et de mise en valeur de l'eau et des milieux aquatiques**.

(document «Préconisations du SAGE du bassin de la Vienne» téléchargeable sur www.region-limousin.fr - rubrique «Dossiers stratégiques - Le SAGE Vienne»)



2006

le passage à l'action...

Dans la continuité du travail effectué, la réussite de sa mise en œuvre est tributaire de l'implication des maîtres d'ouvrages locaux qui chacun à leur niveau concrétiseront les préconisations du SAGE Vienne. La nature de ces maîtres d'ouvrage locaux est très diversifiée. Il s'agit de collectivités, d'associations, de professionnels (agriculteurs, forestiers, producteurs d'hydroélectricité...) voire de particuliers (riverains...) ayant des moyens et des compétences disparates.

Afin de faciliter les initiatives des porteurs de projet, la CLE a souligné, dès 2004, la nécessité de créer une structure porteuse représentative du périmètre du SAGE capable de coordonner et d'accompagner les maîtres d'ouvrages dans la réalisation des préconisations.

Dans la perspective de la création de cette structure, un groupe de travail réunissant des représentants des collectivités du bassin s'est réuni à plusieurs reprises en 2005 et 2006 pour définir les contours de cette structure. La richesse des échanges a permis d'aboutir au projet de création d'un syndicat mixte de type *Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)* à l'échelle du bassin versant de la Vienne.

Point sur les EPTB

Un établissement public territorial de bassin (EPTB) se caractérise comme suit :

- groupement de collectivités associées en institution interdépartementale ou syndicat mixte ouvert,
- périmètre d'intervention correspondant à l'ensemble d'un bassin ou sous bassin hydrographique,
- objet visant à faciliter la gestion équilibrée de l'eau et notamment la prévention des inondations et la gestion des zones humides.

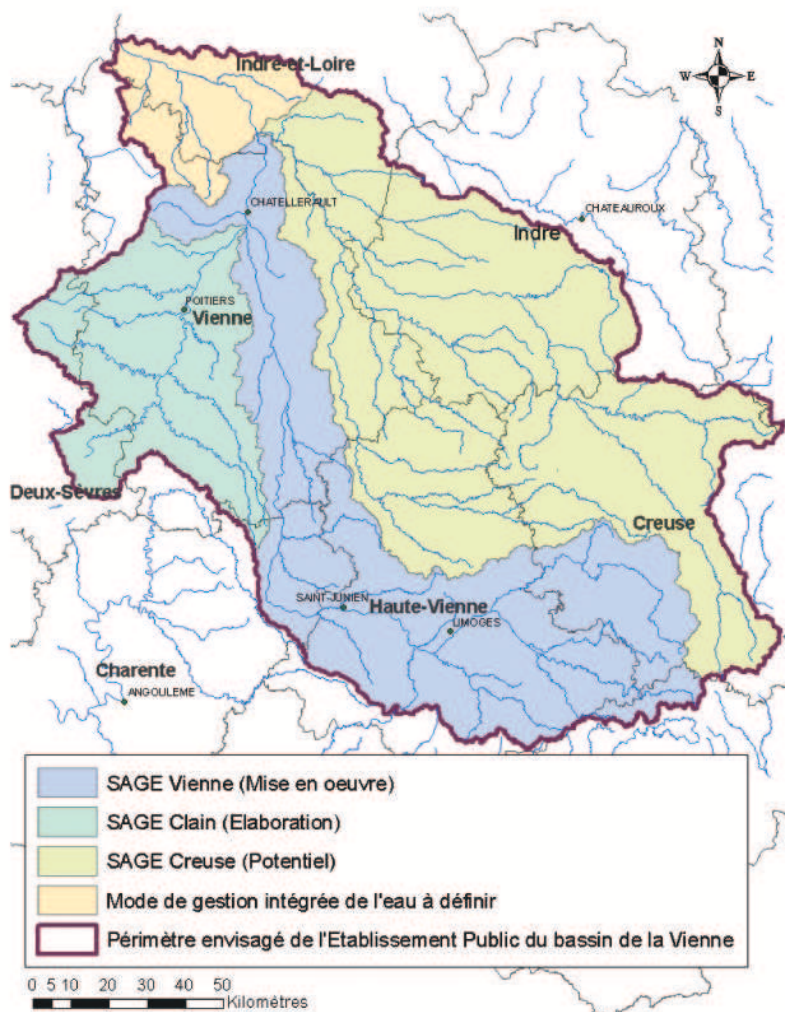
Ce type d'organisation reconnu par la loi du 30 juillet 2003 relative aux risques technologiques et naturels connaît actuellement une montée en puissance. Ainsi, les derniers textes législatifs relatifs à l'eau accordent un rôle croissant aux EPTB comme référents en matière de gestion équilibrée de l'eau à une échelle hydrographique cohérente.

Un projet d'EPTB pour le bassin de la Vienne : l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne

Un périmètre d'action pertinent

Initialement centré sur le périmètre du SAGE Vienne, conformément aux caractéristiques des EPTB, le territoire d'action de l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne s'applique à *l'intégralité du bassin de la Vienne*.

Cette évolution est motivée par l'intérêt d'une échelle hydrographique cohérente tenant compte de l'interdépendance des masses d'eau pour gérer la ressource en eau. En outre, l'examen de la gestion actuelle de l'eau du bassin, révèle l'utilité de développer des outils de gestion intégrée de l'eau pour améliorer l'efficacité des actions (sur le Clain, la Creuse, la Vienne aval...) (cf. carte).



Les démarches en cours ou envisageables de gestion intégrée de l'eau sur le bassin de la Vienne

Planning de constitution d'un EPTB sur le bassin de la Vienne

octobre 2006

consultation des collectivités susceptibles d'adhérer à l'EPTB sur les statuts, les modalités de fonctionnement et la reconnaissance de l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne.

novembre 2006

amendement éventuel des statuts et documents joints en fonction des remarques formulées.

janvier 2007

consultation des assemblées délibérantes des collectivités pour l'adhésion à l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne et demande de reconnaissance en tant qu'EPTB auprès du préfet de bassin.

avril 2007

dépôt des statuts accompagnés des délibérations concordantes et du dossier de demande de reconnaissance en tant qu'EPTB au préfet.

juillet 2007

création officielle de l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne.

Des missions au service des porteurs de projets locaux

Le rôle de l'Etablissement Public du bassin de la Vienne consistera essentiellement à *favoriser la mise en œuvre du SAGE Vienne, impulser et faciliter l'élaboration de procédures de gestion intégrée* de l'eau à l'échelle du bassin versant. Dans cette perspective, l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne assurera les missions de :

- coordination, animation et suivi,
- assistance conseil auprès des porteurs de projet,
- maîtrise d'ouvrage d'études, voire de travaux à l'échelle du bassin,
- mise en œuvre d'actions de communication.

En vertu du principe de subsidiarité, la vocation de l'EPTB n'est pas de remplacer les maîtres d'ouvrage existants sur le bassin mais d'assurer la coordination des actions entreprises et d'apporter un appui technique et administratif aux porteurs de projets pour leurs réalisations.

Les actions du SAGE en cours

En 2006, 2 premières préconisations sont programmées. Il s'agit d'études structurantes à l'échelle du périmètre du SAGE :

- *Identification des ouvrages transversaux perturbant la libre circulation des poissons et des canoës* (Préconisation n°79). Il s'agit d'identifier et de caractériser les ouvrages situés sur la Vienne et ses principaux affluents (barrages, seuils de moulin, digues d'étang...) afin de proposer un véritable outil d'aide à la décision. Ce dernier permettra d'adapter les interventions par ouvrages en fonction des usages et enjeux du secteur (équipement d'une passe à poissons, à canoës, restauration ou effacement de l'ouvrage...). L'objectif global est ici « *d'assurer la continuité au fil de l'eau* ».

- *Evaluation de l'intensité des étiages sur les affluents de la Vienne et détermination de leurs impacts sur les besoins. Proposition d'objectifs de débits sur les cours d'eau sensibles du bassin* (Préconisations n°37 et 38). Afin de minimiser les impacts sur le milieu naturel durant la période d'étiage, il est nécessaire d'améliorer la connaissance du régime hydrologique des affluents durant cette période critique et de fixer des objectifs de débits sur la Vienne et ses affluents. Cette étude doit ainsi répondre à l'objectif global du SAGE de « *Mieux gérer les périodes d'étiage, notamment sur les affluents sensibles* ».

Ces premiers travaux à l'échelle du bassin de la Vienne serviront de base pour l'engagement d'autres préconisations directement liées à ces thématiques.

La communication sur le bassin de la Vienne

Réalisation de plaquettes d'information

En collaboration avec les différents syndicats de rivière du bassin et les organismes spécialisés sur le sujet, une plaquette d'information sur la problématique du Ragondin a été réalisée à l'attention des riverains des cours d'eau. Elle est téléchargeable sur le site Internet de la Région Limousin (rubrique SAGE Vienne).

D'autres thématiques seront prochainement abordées (les plantes envahissantes, l'entretien des berges, la lutte contre les pollutions...) à l'attention des usagers du bassin (collectivités, agriculteurs, particuliers, etc.).



Le tableau de bord du SAGE du bassin de la Vienne

Basé sur la réalisation et la diffusion de 63 *descripteurs* (cartes, graphiques, tableaux...), le tableau de bord permet d'assurer le suivi de l'avancement du SAGE. Il présente les pressions existantes sur l'eau et les milieux aquatiques (pollutions ponctuelles et diffuses, prélèvements...), l'état de l'environnement et son évolution (qualité de l'eau...) et les actions qui sont mises en place pour préserver ou améliorer la situation. Il s'agit donc d'un outil important pour *assurer le suivi du SAGE* mais aussi pour vérifier que les objectifs retenus sont les bons et que les moyens mis en œuvre pour les satisfaire sont efficaces.

ACTU...

infos générales sur le bassin de la Vienne

Au 16 novembre 2006, 11 saumons atlantiques (4 en 2005), 3487 aloses (4951 en 2005), 2111 lamproies marines (8333 en 2005) et 2682 anguilles (1105 en 2005) ont franchi la nouvelle passe à poissons de Châtelleraut réalisée en 2004.

Ces résultats, encourageants, renforcent l'idée d'une recolonisation possible du bassin de la Vienne par les grands migrateurs.

(source recensement LOGRAMI, Poitiers <http://perso.orange.fr/loqramil>)



Deux étudiantes de l'ENSIL ont planché au printemps 2006 dans le cadre du SAGE sur les dispositifs à économie d'eau dans les bâtiments publics. Différents appareils

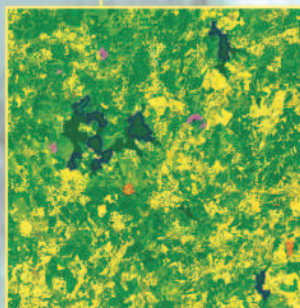
et dispositifs ont été recensés et une plaquette d'information a été réalisée. Ce travail est poursuivi en 2007 dans le cadre de la mise en œuvre de diagnostics pour des collectivités.

Le syndicat mixte Monts et Barrages a réalisé une phase de restauration des berges de la

Vige sur une zone Natura 2000 avec l'aide du **débardage à cheval**. Cette technique permet de travailler sur des sites difficilement accessibles (pente importante, terrain accidenté) tout en limitant la dégradation des berges par l'utilisation de tracteurs ou de pelles mécaniques.



Un partenariat a été engagé en 2005 avec la **faculté de géographie de Limoges**, dans le but de mettre au point une méthode de télédétection des zones humides à partir d'images **satellites SPOT** applicable au bassin de la Vienne. Cette méthode a été testée sur les territoires des PNR Millevaches en Limousin et Périgord-Limousin.

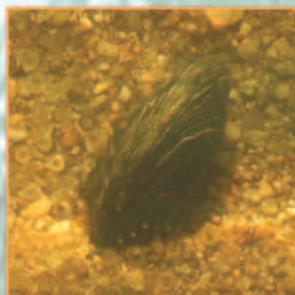


Un guide de gestion durable des étangs en Limousin à l'attention principalement des propriétaires et gestionnaires d'étangs, est en cours de réalisation par la Région Limousin. Il a pour objectifs de promouvoir les méthodes et outils de mise en œuvre d'une démarche de gestion durable des étangs, tout en permettant le

développement des activités autour des étangs dans un souci de préservation de la qualité des milieux.



La **Moule Perlière** (*Margaritifera Margaritifera*), espèce emblématique de part sa sensibilité aux pollutions et son exigence au niveau de l'habitat, se reproduisant exclusivement grâce aux salmonidés (truite fario en particulier), est bien présente sur la partie haute du bassin de la Vienne. C'est ce qu'a démontré Gilbert COCHET dans une étude commandée par le PNR Millevaches au printemps 2006.



Pour en savoir plus sur le SAGE du bassin de la Vienne : www.region-limousin.fr (rubrique « Dossiers stratégiques - Le SAGE Vienne »).

Contacts :

Stéphane LORIENT
Tél. : 05 55 45 54 46
s-loriot@cr-limousin.fr

Cédric MALRAISON
Tél. : 05 55 45 54 84
c-malraison@cr-limousin.fr

La lettre du SAGE

Revue gratuite éditée par la Région Limousin avec la participation financière de la Région Poitou-Charentes et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Directeur de la publication
Jean-Paul DENANOT
Président de la CLE du SAGE Vienne.

Responsable de la rédaction
Cellule d'animation du SAGE Vienne.

Conception
Création Médias Conseil.

Crédit photos
LOGRAMI, Syndicat mixte Monts et Barrages, Syndicat mixte Vienne-Gorre, P. Dubois (ragondin), Cellule d'animation du SAGE Vienne.

Impression
Tirage : 1200 exemplaires

janvier 2007.